



# CHARTRE DU PARENT CORRESPONDANT



## LE PARENT CORRESPONDANT

- Il est le lien entre les familles
- C'est un œil extérieur à l'équipe éducative.
- Il est le lien entre les familles et l'équipe éducative.
- Il représente les parents au conseil de classe.
- Dans son rôle, il est discret, à l'écoute, objectif.
- Il agit dans l'intérêt des enfants.
- Ne pas hésiter à prendre contact avec lui.





## LE CHOIX DU PARENT CORRESPONDANT

- Il n'existe pas de loi ou de texte législatif qui régit la fonction de parent correspondant.
- Le chef d'établissement décide en liaison avec l'APEL, de la présence et du mode de fonctionnement du parent correspondant.
- Il représente l'ensemble des parents d'une classe et est l'intermédiaire entre ces parents et le corps enseignant.
- Son nom et ses coordonnées figurent dans le carnet de correspondance de l'enfant.





# LE PROFIL DU PARENT CORRESPONDANT

- Discrétion
- Ecoute
- Disponibilité
- Respect des opinions
- Objectivité





## LES ACTIONS DU PARENT CORRESPONDANT

- Il doit représenter toutes les familles de la classe.
- Se faire remettre au plus tôt la liste des élèves de la classe.
- Connaître le projet éducatif.
- Prendre contact avec les représentants de l'APEL.
- Il doit connaître toute l'équipe éducative de la classe dont il est le parent correspondant.
- Prendre rendez-vous avec le professeur principal, le responsable vie scolaire et le responsable de niveau.
- Assister aux conseils de classe.





## LE CONSEIL DE CLASSE : AVANT

- Prendre contact avec le professeur principal
- Les élèves délégués
- Les familles (questionnaire)

Suite au questionnaire :

- Si plusieurs remarques d'ordre général → en parler au conseil de classe,
- Si une remarque sur un sujet général → voir avec le professeur principal,
- Si plusieurs remarques sur un professeur → voir avec le professeur principal,
- Si une remarque sur un professeur → voir avec ce professeur.





## LE CONSEIL DE CLASSE : PENDANT

- Avoir un rôle consultatif,
- Etre un interlocuteur attentif,
- Transmettre les informations et répondre aux questions des enseignants et des familles.





## LE CONSEIL DE CLASSE : APRÈS

- Envoyer un compte rendu aux parents dans lequel ne figure que les informations générales : niveau de la classe, ambiance, moyenne générale.
- Envoyer le compte rendu à l'APEL.
- Faire remonter tout problème qui peut concerner l'ensemble de parents de l'établissement.
- Signaler toutes les bonnes idées qui pourraient être généralisées.







# CE QUE NE DOIT PAS FAIRE LE PARENT CORRESPONDANT



- Agir seul
- Voir les choses au travers de son enfant
- Avoir une attitude systématiquement critique
- Remettre en cause les aptitudes pédagogiques des enseignants
- Colporter des rumeurs
- Cristalliser les revendications
- Donner son interprétation personnelle
- Oublier le compte rendu du conseil de classe

